



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 489-2014 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, Pierre Beauséjour, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité Village de Grandes-Piles,

QUE : Lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le 5 février 2018, le projet de règlement numéro 489-2014, concernant Le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été présenté;

QUE « Le code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et énonce également les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme »

Ledit règlement sera adopté à la séance ordinaire du 5 mars 2018 à la salle communautaire au 650, 4e Avenue à Grandes-Piles, G0X 1H0.

Donné à Grandes-Piles
Ce 19 février 2018

Pierre Beauséjour
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie que j'ai fait publier l'avis ci-haut mentionné en affichant une vraie copie aux endroits déterminés par le conseil le 19 février 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-neuvième jour de février deux mille dix-huit.

Pierre Beauséjour
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

